



©commune d'Assérac



©commune de Besné



©commune de Trignac



©A. Albert / Mesquer



©commune de Missillac



©M.Bulteau / Montoir-de-Bretagne



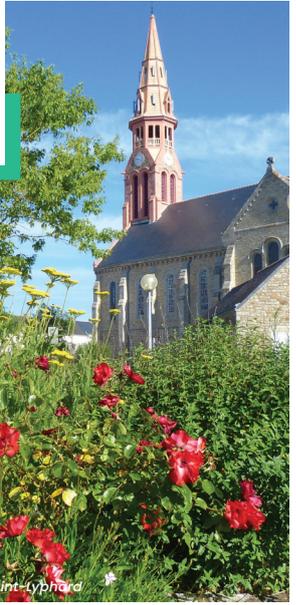
©commune de Pont-Château

Notre
bio
sphère
En route vers un titre mondial

Fiers de notre Biosphère !

© Mairie d'Assérac

Candidater à la désignation Réserve de Biosphère, c'est s'engager dans la construction d'une vision commune pour concilier activités humaines et préservation des patrimoines.



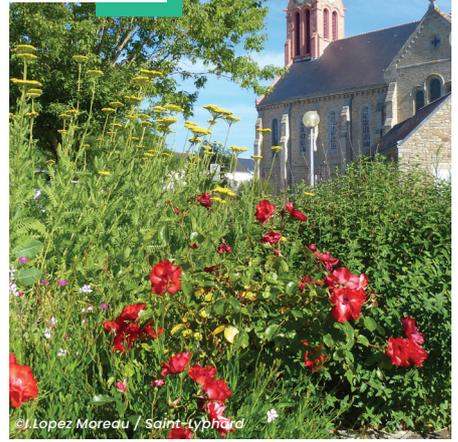
© commune de Trignac



©y. Chemineau / Saint-Molf



©Martin LAUNAY / Ville de Saint-Nazaire



©J.Lopez Moreau / Saint-Lyphard



LES RÉSERVES DE BIOSPHÈRE : QUÉSACO ?

Une désignation internationale de l'UNESCO,
basée sur 3 fonctions intégrées

Chiffres clés :

727 Réserves de biosphère dans
le monde, dont 16 en France.

Créé en 1971 le programme « Man and Biosphere » de l'UNESCO oeuvre pour le développement de la recherche interdisciplinaire, l'expérimentation et la diffusion des pratiques, des démarches et des savoir-faire pour la mise en oeuvre des objectifs de développement durable, accompagnant l'Agenda 2030 de l'ONU. Pour cela, il s'appuie sur un réseau de territoires labellisés "Réserves de biosphère".

Les Réserves de biosphère remplissent les **3 fonctions intégrées** suivantes :

	CONSERVATION Contribuer à la conservation des paysages, des écosystèmes, des espèces et de la variation génétique.
	DEVELOPPEMENT Encourager un développement économique et humain durable des points de vue socioculturel et écologique.
	APPUI LOGISTIQUE Fournir des moyens pour des projets de démonstration et des activités d'éducation environnementale et de formation, de recherche et de surveillance continue sur des problèmes locaux, régionaux, nationaux et mondiaux de conservation et de développement durable.



Ses objectifs

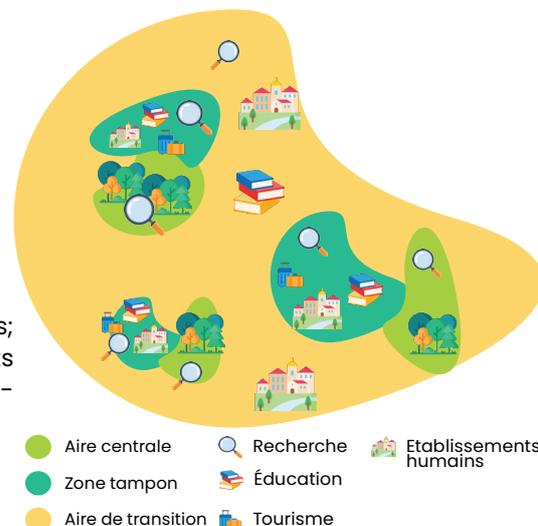
Une Réserve de biosphère est un outil pour co-construire des actions durables pour l'avenir.

Elle vise à :

- Renforcer le lien entre la recherche et la gestion;
- Favoriser une gestion adaptative et résiliente;
- Faciliter le développement d'économies circulaires locales et durables;
- Promouvoir les initiatives locales et des modes de vie où les habitants s'impliquent dans la conservation de leurs patrimoines naturel, paysager et culturel.

Elle s'articule autour d'un plan d'actions partagé comprenant 3 catégories de zonages :

- **Aires centrales** : zone de protection forte qui contribue à la conservation des paysages, des écosystèmes, des espèces... (ex. Réserve naturelle régionale, Arrêté de protection de Biotope...)
- **Zone tampon** : attenante à l'aire centrale est une zone de protection souple qui comporte des activités compatibles avec des pratiques écologiquement viables susceptibles de renforcer la recherche, le suivi, la formation et l'éducation scientifiques (ex : zone Natura 2000, ...)
- **Aire de transition** : zone d'activités économiques et de loisirs durables. (ex : zone industrielle...)



**Pour chaque zonage, des objectifs seront définis collectivement.
Ce plan d'actions partagé, valable 10 ans,
constituera la feuille de route du territoire.**

LES RÉSERVES DE BIOSPHÈRE : ce que c'est & ce que ce n'est pas !

Évitons les quiproquo et mal entendu !

C'est...	Ce n'est donc pas...
C'est une désignation internationale demandée par des territoires suite à une concertation poussée entre les acteurs	Un projet qui s'impose au territoire
C'est un outil s'appuyant sur la réglementation nationale déjà existante , notamment sur les aires protégées du territoire	Une aire protégée ou une autre réglementation avec des interdictions qui viennent s'ajouter
C'est un outil de coopération pour développer et valoriser des actions existantes ou en créer de nouvelles entre les territoires dans le cadre de la Réserve de biosphère	Un projet ne prenant pas en compte les actions et stratégies des territoires existantes
Un outil qui fait la différence sur la mobilisation de fonds	Mais ce n'est pas une source de financement direct
Un outil pour développer des coopérations entre les territoires	Un projet de territoire renfermé sur lui-même
Un territoire d' innovation et de recherche pour inventer l'avenir	Un projet sans fondement

Quelles ambitions pour le territoire ?

Le Parc naturel régional de Brière porte une candidature pour le territoire à la désignation réserve de Biosphère de l'UNESCO. À travers cette candidature, le territoire vise :

- la reconnaissance internationale de la part de l'UNESCO du projet de territoire,
- la cohérence des politiques de gestion à l'échelle des bassins versants, notamment sur les espaces naturels et agricoles,
- le développement de coopérations entre les territoires de l'échelle locale et à l'échelle internationale,
- la valorisation des acteurs et des initiatives du territoire,
- le développement de nouveaux projets sur le territoire.

Il s'agit avant tout d'une démarche volontaire qui s'appuie sur les réglementations existantes sans imposer de contraintes supplémentaires.

Les moments phares de la démarche

Nous sommes ICI

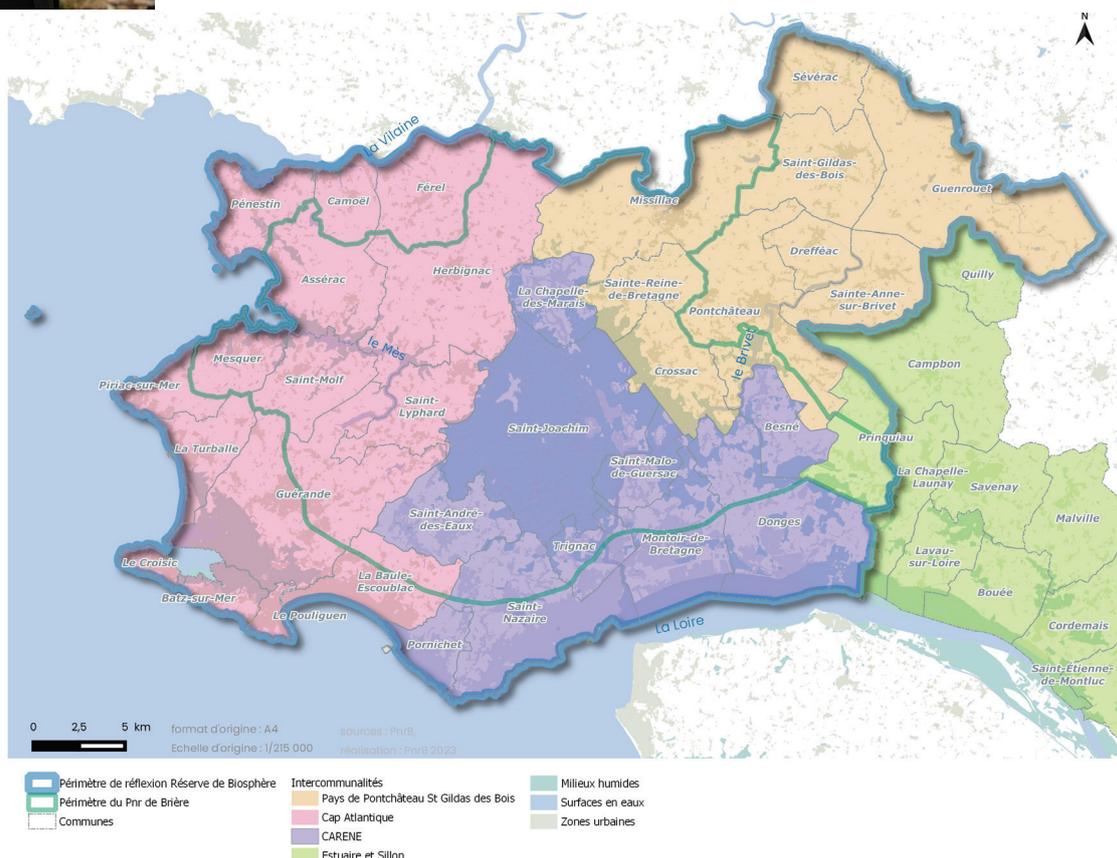


Un projet pour tous !



"Au-delà de ce label, candidater au titre de Réserve de Biosphère est une opportunité pour engager de nouvelles réflexions sur notre territoire autour de la question suivante : comment pouvons-nous localement contribuer à la préservation du vivant par nos pratiques, nos engagements, nos modes de vie ? Mettre en place une Réserve de Biosphère permet ainsi d'amorcer de nouvelles réflexions et coopérations territoriales, pour décloisonner (tant dans le périmètre géographique que dans nos modes de faire) nos manières de penser la gestion de la biodiversité en lien avec le développement économique et social. C'est pourquoi la réflexion est aujourd'hui engagée à une échelle cohérente d'un point de vue hydrologique et géographique."

Eric Provost, président du Parc naturel régional de Brière.



Comment participer ?

La concertation et l'implication des habitants et des acteurs du territoire est au cœur de la démarche. C'est pourquoi des temps de rencontre lors d'événements grand public, d'ateliers de concertation, et de réunions de travail avec les partenaires sont au programme. Une plateforme de consultation est en ligne afin de recueillir les avis de chacun sur le projet.

Tous ensemble, soyons fiers de notre Biosphère !

<https://jeparticipe.parc-naturel-briere.fr/>

Pour plus d'informations sur la démarche générale d'une Réserve de Biosphère : <https://www.mab-france.org/fr/>



Contact

Coraline Thual,
Chargée de concertation pour le projet Man and Biosphère
c.thual@parc-naturel-briere.fr

MAISON DU PARC
214, rue du Chef de l'île | Saint-Joachim
Tel : 02 40 91 68 68
info@parc-naturel-briere.fr

